

Aides à domicile

Si vous êtes retraité(e), en situation de handicap ou si vous voulez organiser la vie d'une personne dépendante, diverses prestations existent qui facilitent le quotidien de la personne et de son entourage. Les prestations d'aide à domicile répondent à deux objectifs majeurs : prévenir ou accompagner les situations de dépendance et lutter contre l'isolement. Ces services sont accessibles toute l'année, 7 jours 7.

Être accompagné dans les gestes quotidiens

Vous avez besoin d'une aide pour faciliter le déroulement de la journée ? Les auxiliaires de vie sociale accompagnent les personnes dans les gestes de la vie quotidienne. Elles aident à la toilette, supervisent la prise de médicaments, font ou aident à faire les courses et les repas. Elles participent à l'entretien du logement et du linge. Elles peuvent également être une assistance précieuse à l'extérieur, notamment pour les démarches administratives. Cette prestation est proposée du lundi au dimanche, de 8h à 20h.

Bénéficiaire de soins infirmiers et d'hygiène, par des professionnels de la santé

Maladie, handicap, perte d'autonomie, vous avez besoin de soins infirmiers ? Composée d'un infirmier-et de 8 aides-soignantes, une unité est spécialement chargée de dispenser des soins de santé et d'hygiène générale. Ces professionnels interviennent sur prescription médicale, du lundi au dimanche, de 8h à 20h.

Un repas prêt et équilibré chaque jour

Cuisiner est devenu moins aisé ? La ville propose le portage de repas. Ce service permet de recevoir des repas complets et équilibrés directement au domicile.

Les repas sont assurés tous les jours (week-ends et jours fériés compris) mais livrés du lundi au vendredi, de 10h à 17h, en présence du bénéficiaire.

Vivre dans un logement en bon état

Garder une maison toujours bien entretenue est parfois difficile. Avec le service de petite maintenance, un ouvrier se déplace au domicile pour y effectuer certains travaux d'entretien, tels que le lessivage des murs, de la moquette ou des vitres. Il peut également intervenir sur de petits travaux de réparation (changement d'ampoule, de joint, programmation du téléviseur...).

Cette prestation est proposée du lundi au vendredi, de 8h30 à 17h30.

La tranquillité d'une assistance 24h/24

En cas d'isolement ou parce que l'on souhaite être rassuré en cas de défaillance, il existe des solutions de

téléassistance. Porté autour du cou ou du poignet, un petit appareil est relié 24h/24 à une centrale d'écoute. Une simple pression du doigt sur le médaillon alerte cette centrale et enclenche, selon la gravité de la situation, l'intervention appropriée :

- > médecin, pompiers ou Samu
- > famille

Qui peut en bénéficier ?

Deux conditions pour obtenir une aide à domicile :

- > être Pantinois
- > avoir plus de 60 ans OU être reconnu handicapé à 80 % minimum par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées.

Pour les actes infirmiers, il faut fournir une prescription médicale.

Comment faire la demande ?

Pour toute requête, une évaluation est faite au domicile du demandeur pour définir les aides à apporter. Cette évaluation est basée sur les demandes exprimées par la personne handicapée ou dépendante, ou celles de sa famille.

À l'issue de cette évaluation, un plan d'aide personnalisé est établie et peut être effectif sous quelques jours.

Combien ça coûte ?

Le montant des aides dépend des ressources du bénéficiaire. La prise en charge financière peut être partielle ou totale. Elle est assurée par les caisses de retraites, de sécurité sociale et/ou le Département.

CENTRE ADMINISTRATIF

84/88 avenue du Général Leclerc
93507 Pantin Cedex

 01 49 15 40 00

Horaires d'ouverture :

Du lundi au vendredi : 8h30 - 12h30 et 13h30 - 17h30